



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 45174

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes des buralistes quant à la hausse du tabac qui doit intervenir en janvier 2014. La profession déjà mise à mal, du fait de la concurrence avec la cigarette électronique, de la contrebande et des hausses successives du tabac, est opposée à une nouvelle augmentation du prix des cigarettes au 1er janvier 2014, qui pourrait osciller entre 35 et 40 centimes. Le président de la Confédération des buralistes a demandé que la hausse du prix du tabac corresponde à la réalité de la hausse de la TVA. Il a rappelé, que les buralistes sont conscients que l'effort doit être partagé, mais il a ajouté qu'il se devait être équitable. Selon la confédération des buralistes, l'augmentation supportable ne doit pas excéder 20 centimes d'euros, seule hausse qui serait tolérable pour la profession. Par conséquent, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45174

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12806